

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

POUVOIRS (11) :

Mme RABUSSIER mandant a pour mandataire M. MEUNIER,
M. MAUDUIT mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. BAUDIN, mandant a pour mandataire M. PREHER
Mme FARINEAU mandant a pour mandataire Mme LAVRARD
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. DUMAS
M. BEAUDEUX mandant a pour mandataire M. MIS
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme METAIS mandant a pour mandataire Mme MERY
M. AUDEBERT mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSES (2) : M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN

Nelly CASSAN-FAUX a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

**OBJET : Châtellerault – zone du Sanital
Cession d'une parcelle au profit de la SCI « Les Frères Neel »**

La société « MCM LEVAGE », entreprise de location d'engins de levage implantée à Châtellerault depuis 2001 et dont le siège social se situe 12 rue des Frères Lumière, a manifesté son intérêt pour acquérir une parcelle de terre appartenant à la commune sise rue Bernard Palissy – ZI du Sanital – à Châtellerault. Ce délaissé de terrain, enclavé et sans affectation, fait partie de la parcelle sur laquelle est implantée l'unité de production culinaire et se situe à l'arrière du bâtiment.

Cette acquisition permettra à la Société MCM LEVAGE de construire de nouveaux locaux et de faciliter la circulation interne des engins de chantier qu'elle propose à la location.

La société MCM LEVAGE a signé une promesse d'achat le 14 mars 2014 pour acquérir le terrain d'une surface approximative de 2 500 m² au prix de 34 500 € (soit 13,80 €/m²). Une délibération a été approuvée en conseil municipal du 26 mai 2014 cédant à MCM LEVAGE le terrain d'une contenance réduite à 2 202 m² au prix de 33 030 €, soit 15 € HT/m².

Le 19 avril 2016, M. Emmanuel METOIS, directeur général de la société MCM LEVAGE a créé une société civile immobilière "Les Frères Neel", dont il est le gérant. Il souhaite faire porter l'acquisition de son terrain par la SCI "Les Frères Neel", nouvellement constituée, au prix de 13,80 €/m², tel que convenu originellement.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de céder à la SCI "Les Frères Neel" la parcelle cadastrée section EL n°419 pour une contenance globale de 2 202 m², moyennant une somme de 30 387,60 € (trente mille trois cent quatre vingt sept euros et soixante centimes).

* * * * *

VU l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales,

VU L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la sortie des biens du domaine public des collectivités territoriales,

VU l'article L 2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

VU l'article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales,

VU l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État sur les projets de cession d'immeuble poursuivis par les collectivités territoriales,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU l'avis du service France Domaine en date du 8 juin 2016,

VU la promesse d'achat signée le 14 juin 2016,

CONSIDERANT que le terrain situé à l'arrière de l'unité de production culinaire n'est pas affecté à l'usage direct du public,

CONSIDERANT l'erreur matérielle dans la délibération n° 20 du 26 mai 2014 faisant référence à un prix de vente à 15 € HT/m² et non pas à 13,80 €/m²,

CONSIDERANT que ce foncier est inutile pour la collectivité,

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle cession foncière,

Le conseil, ayant délibéré, décide :

- d'abroger la délibération n° 20 du conseil municipal du 26 mai 2014,
- de constater la désaffectation totale de la parcelle sise rue Bernard Palissy à Châtellerault, zone industrielle du Sanital, formant un délaissé de terrain en friches situé à l'arrière de l'unité de production culinaire, cadastré section EL n° 419,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 23 juin 2016

n° 19

page 3/3

- de prononcer le déclassement du domaine public communal de ladite parcelle formant un terrain en friches sis rue Bernard Palissy, zone industrielle du Sanital à Châtellerault, qui n'est pas utile à l'unité de production culinaire,
- de céder la parcelle de terre cadastrée section EL n°419 pour une contenance globale de 2 202 m², sise rue Bernard Palissy à Châtellerault – zone industrielle du Sanital - au bénéfice de la SCI "Les Frères Neel" - dont le siège social est à Châtellerault (86100), 12 rue des Frères Lumière, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro 819783283, représentée par M. Emmanuel MÉTOIS, gérant, ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait solidairement, moyennant un montant de trente mille trois cent quatre vingt sept euros et soixante centimes (30 387,60 €) nets vendeur, soit 13,80 €/m²,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de l'acquéreur qui s'y engage expressément en l'étude de M^e Julien RENARD, notaire à Jaunay-Clan.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 30/06/16

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

